

PRÉF 06  
19012018

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En préfecture du  
Et publication en mairie du

19/01/18  
19/01/18



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2018 À 17H00**

L'an deux mille dix-huit, le quinze janvier, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le neuf janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers  
Municipaux en  
exercice : 29

Présents : 20

Votants : 25

**Étaient Présents :** Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Christiane FROUTÉ, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur André BIANCHERI, Madame Isabelle PALAZZOLI, Monsieur Bernard REBUFFEL, Madame Gisèle AMEDEO, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Joseph COSENTINO, Monsieur Robert BOJANOVICH, Madame Anne RAINAUD, Monsieur Jean-François GIAUME, Monsieur Régis BELLI, Monsieur Florian VIALLA, Monsieur Richard CONTE, Madame Patricia DEGUS

**Absents avec procuration**

Monsieur André BEZZINA donne procuration à Madame Patricia DEGUS  
Madame Catherine BARRAJA donne procuration à Monsieur le Maire  
Madame Pasquale HATTEMBERG donne procuration à Madame Joëlle BRAVETTI,  
Monsieur Jean-Paul GEAY donne procuration à Monsieur Jean-François GIAUME  
Madame Monique LAUGIER donne procuration à Monsieur Jean-Louis BAUCHET

**Absents excusés :**

Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN  
Madame Christine PETRUCELLI  
Monsieur Cédric CIRASA  
Madame Marie-Paule ZANOTTI.

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance.

**7/ OBJET : BUDGET ANNEXE DES PARKINGS 2017 – DÉCISION  
MODIFICATIVE N°1**

**Madame Juliana CHICHMANIAN, Adjointe au Maire, expose à ses collègues**

Compte tenu de la délibération précédente concernant la modification d'affectation du résultat de la section d'exploitation du budget annexe des parkings, il y a lieu de modifier certaines imputations budgétaires en fonctionnement et en investissement.

Le projet de décision modificative n°1 était joint en annexe de l'ordre du jour.

Elle leur propose d'adopter les modifications budgétaires suivantes :

En investissement :

Recettes :

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	821.748,90 €
021 - virement de la section de fonctionnement	moins 821.748,90 €

En Fonctionnement :

Dépenses :

023 – virement à la section d'investissement	moins 821.748,90 €
652 – transfert résultat sur budget principal	moins 340.000,00 €
672 – reversement excédent à collectivité rattachement	340.000,00 €

Recettes :

002 – excédent antérieur reporté	moins 821.748,90 €
----------------------------------	--------------------

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Après en avoir délibéré à 24 voix pour et 1 abstention (Monsieur Richard CONTE)  
ADOpte**



Le Maire

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :  
soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)  
soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives